

---

## Enquête publique unique relative à la modification de droit commun n°2 du PLU de la commune de Sanary-sur-Mer

---

Fab et Laeti <famillelascout@gmail.com>  
À : <plu.modification2@sanarysurmer.com>  
Cci : <famillelascout@gmail.com>

lun. 4 mars à 19:10

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre échange à la mairie de Sanary en date du 01/03/2014, je vous fais ce courrier dans le cadre de l'enquête publique sur la modification de droit commun n°2 du PLU de la commune de Sanary-sur-Mer et plus précisément de la réserve 23 de ce PLU.

Je souhaite vous faire part de l'opposition de l'intégralité des propriétaires des parcelles de l'ASL TITOM PARC du clos St Michel-genêts d'or, directement concernées par ce projet ainsi que d'autres propriétaires du quartier.

Nous aimerions déjà connaître les raisons et le but précis de ce projet qui fait que depuis plus de 45 ans la mairie ait maintenu puis abandonné (autour de 2014/2015) puis remis sur le nouveau PLU une réserve (N°23) sur l'éventualité d'une liaison entre les genêts d'or et le chemin de la bergerie ?

La durée en année de cette réserve sans but ou projet précis apparent constituant déjà en soit un préjudice aux habitants de ce quartier.

Si des documents cadastraux indiquent cet espace comme un chemin communal, il s'avère qu'il est très probablement un ancien chemin d'exploitation voire une carraire, mais en aucun cas communal (l'erreur de qualification sur les plans cadastraux a d'ailleurs déjà été reconnu par le TGI de Toulon le 27/06/1988, néanmoins la mairie continue de revendiquer cet espace comme un chemin communal.

1°) Ce chemin nommé encore aujourd'hui sur le PLU modif N°2 « chemin communal » a pourtant fait l'objet d'un **achat de servitude** en 2000 par la SCI des Cyprès auprès de la SNC Clos ST Michel, à l'époque (parcelle N°AL 2429 et 2430) ayant servi à la constitution du lotissement le clos St Michel.

Si la SCI des Cyprès (AL 2434) a dû payer un droit de servitude le 17/04/2000 c'est bien que cet espace était privé.

2°) En 2014 un courrier de Mr Cassetta (secrétaire de l'ASL du Clos St Michel) se plaignant de trous dans le bitume de l'entrée du lotissement, reçoit le 5/12/2014 comme réponse de Mr Jean Brondi (Adjoint au maire) (courrier en PJ) « qu'après vérification il s'avère qu'il s'agit d'une **voie privée** et que son entretien ne dépend donc pas de la commune .

3°) Un courrier (en PJ) du 11 février 2015 de Mr Fauqueur (service de l'urbanisme) en réponse au courrier du 6 février de Mme Campo à propos de l'emplacement réservé sur le précédent PLU «Aménagement d'une voie de liaison chemin des genêts d'or- Chemin de la bergerie» indique que cette partie-là n'est plus concernée par ce projet lié à l'aménagement d'une voie de liaison entre les

genêts d'or et la bergerie ..

Le projet avait donc été abandonné. Il réapparaît une réserve (N°23) dans le nouveau projet de PLU modification N°2, à quel objectif précis cette éventuelle liaison répondrait-elle ?

4°) Nous souhaitons recevoir, si ce document existe la preuve qu'une délibération à entérinée le statut de ce chemin au regard de ce qui figurait au cadastre napoléonien qui fait foi, et vis-à-vis de l'ordonnance du 7/1/ 1959 qui tranchait sur le statut de ces chemins d'exploitation.

Jusqu'à preuve du contraire ce statut de chemin communal n'est pas conservé aux hypothèques et nous comptons donc nous y opposer par tous les moyens à notre disposition.

Je ne rentre même pas dans les considérations qui montrent qu'au vu des habitations actuellement existantes dans cette zone il y ait possibilité ou nécessité d'ouvrir un tel accès.

Je vous alerte également sur les dangers d'une route aux abords des maisons, voir des passage dans les jardins obligatoires ou des enfants se promènent. De plus, une telle initiative ne ferait qu'engendrer un bruit infernal pour toutes les maisons des Genêts d'or en passant par la Bergerie et le Clos Saint Michel.

En vous remerciant de votre compréhension sur cette requête et le retour que vous voudrez bien m'apporter.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations respectueuses.

Fabrice LASCOUTOUNAS  
Président de l'ASL TITOM PARC  
67 impasse du clos St Michel  
83110 Sanary

